



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

inf

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Document d'information

35 C/INF.4

7 octobre 2009

Original anglais et français

INFORMATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DES ORGANES DIRECTEURS

Résumé

Le présent document a pour objet de donner des informations sur la mise en œuvre et le suivi des résolutions et décisions adoptées, respectivement, par la Conférence générale et le Conseil exécutif lors de sessions antérieures.

Table des matières

Page

Résolution 34 C/44 – Renforcement de la protection des objets culturels par la lutte contre leur trafic illicite et le développement des musées dans les pays en développement	1
Résolution 34 C/60 – Élaboration d'un programme global d'appui spécial post-conflit dans les domaines de compétence de l'UNESCO en faveur de la Côte d'Ivoire	2
Décision 181 EX/8.7 – Rapport du Directeur général sur un projet de stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).....	5

Résolution 34 C/44

Renforcement de la protection des objets culturels par la lutte contre leur trafic illicite et le développement des musées dans les pays en développement

Depuis 2007, les États membres manifestent un intérêt croissant pour la question du retour des biens culturels qui font l'objet d'une circulation de plus en plus importante. Pour assurer l'application efficace des Conventions de 1970 et 1995, le Directeur général a développé, en 2008-2009, plusieurs mesures suite à diverses actions opérationnelles, statutaires et de sensibilisation.

D'un point de vue **opérationnel**, l'UNESCO développe avec UNIDROIT, l'ICOM, INTERPOL, les corps de police et de douane spécialisés, etc., des actions de lutte contre le trafic illicite des biens culturels, notamment en Mésopotamie, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Pour l'Iraq et l'Afghanistan : animation du Groupe d'experts sur la lutte contre le trafic illicite (avec INTERPOL, février 2008 et 2009) ; amélioration de la formation juridique et opérationnelle des irakiens (novembre 2008, financement tchèque) ; révision de la loi sur les antiquités, etc. Concernant l'Afrique : tenue d'un atelier régional (Bamako, avril 2009) et formations juridique et opérationnelle de représentants de dix pays africains avec les Carabinieri et le financement de l'Italie (juin 2009). Pour l'Amérique latine et les Caraïbes : tenue d'un atelier sur les Conventions de 1970 et 1995 en Équateur (septembre 2008) et d'une formation juridique et opérationnelle sur le pillage des biens religieux et la sécurité des églises (septembre 2009).

Au plan **statutaire** a eu lieu la célébration du 30^e anniversaire du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (Séoul, novembre 2008). La 15^e session ordinaire (mai 2009) du Comité intergouvernemental s'est tenue afin de réfléchir à l'efficacité de cet organe (médiation et conciliation), d'assurer une meilleure application des Conventions (élaboration de dispositions juridiques modèles sur la propriété de l'État sur les biens culturels) et d'étudier les modes alternatifs de résolution des conflits liés aux biens culturels et l'évolution des principes éthiques et juridiques concernant leur protection.

Les **actions de sensibilisation** ont consisté en une Conférence internationale à Athènes sur le retour des biens culturels à leur pays d'origine (actes publiés dans Museum International), en la publication en anglais d'un recueil de 450 pages « Witnesses to History » sur ce même thème (traductions arabe, chinoise, coréenne, espagnole et française en préparation), et en un court-métrage sur l'action de l'UNESCO et de ses partenaires dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels.

Depuis 2007, neuf nouveaux pays ont ratifié la Convention de 1970 (y compris la Belgique et les Pays-Bas) et trois nouveaux (incluant la Grèce) celle de 1995.

Développement des musées dans les pays en développement, dans le cadre de la promotion de la diversité culturelle

Nombre de méthodologies et d'outils pédagogiques mis au point par les musées modernes ne sont pas applicables aux musées dotés de ressources limitées. L'UNESCO a donc lancé une série d'outils pédagogiques et d'activités de formation correspondantes pour aider ces musées. Ces outils existent en différentes langues et peuvent être téléchargés gratuitement.

« **Comment gérer un musée** », un kit de formation destiné aux musées **réalisé en coopération avec l'ICOM**, traite de la gestion des musées en général. Traduit en sept langues, il a été utilisé à des fins de formation dans des musées visés par des projets pilotes en Amérique latine, en Russie, en Éthiopie, au Mozambique, etc.

La série **Cultural Heritage Protection Handbook** est destinée au grand public. Pleinement illustrées, ces publications sont attrayantes pour l'ensemble du personnel des musées ainsi que pour le public en général. Elles traitent des principes de base qui régissent la protection et la manipulation des objets, la sécurité, la documentation et la gestion des risques de catastrophe. Deux autres volumes sont en cours de préparation (conditions de stockage dans les musées, conservation préventive). Les publications existent actuellement en 13 langues, et de nouvelles versions linguistiques sont en cours d'élaboration.

L'UNESCO appelle systématiquement l'attention sur l'importance de la qualité de la **documentation** et des **inventaires** dans les musées, en tant que principal moyen de lutte contre le trafic illicite des objets culturels. En coopération avec l'ICCROM, l'Organisation a mis au point des outils conviviaux pour aider les musées à améliorer leurs inventaires/documentation et conditions de stockage actuels. Ce nouveau matériel est actuellement mis à l'essai dans le cadre de projets pilotes sur le terrain (2009-2010) en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, en vue d'affiner les démarches retenues.

En ce qui concerne la préservation de la diversité culturelle grâce aux activités des musées, l'UNESCO a aidé des États membres à créer de petits musées communautaires destinés à mettre en évidence le patrimoine des communautés, notamment en Asie et en Afrique, avec la participation concrète des populations locales.

Résolution 34 C/60

Élaboration d'un programme global d'appui spécial post-conflit dans les domaines de compétence de l'UNESCO en faveur de la Côte d'Ivoire

Rappel de la stratégie du programme global d'appui post-conflit en faveur de la Côte d'Ivoire

La stratégie proposée par le Directeur général consiste en une stratégie évolutive et dynamique en deux phases : la phase 1, pré-électorale (initialement fixée de juillet 2008 à décembre 2008), orientée vers la sensibilisation et la contribution à la consolidation de la cohésion sociale pour des élections apaisées, et la phase 2, post-électorale (2009-2013), pour les activités à moyen terme. Le Directeur général a ainsi souhaité que l'Organisation puisse se concentrer notamment sur un grand projet intersectoriel de sensibilisation **à la paix, aux droits de l'homme, à l'environnement, à la tolérance, à la citoyenneté et au développement durable.**

Cette stratégie a été validée par la **mission intersectorielle de haut niveau** qui s'est rendue en Côte d'Ivoire en juin 2008 et qui s'articulait en un volet politique, avec les autorités nationales, un volet consultatif avec les partenaires et un volet technique constitué de rencontres d'experts et de visites sur le terrain.

Mise en œuvre des activités du programme global d'appui post-conflit en faveur de la Côte d'Ivoire

Le calendrier des activités a été adapté à l'actualité politique de la Côte d'Ivoire. En effet, les élections initialement prévues le 30 novembre 2008 ont été reportées et sont prévues pour se tenir le 29 novembre 2009. L'UNESCO a poursuivi les initiatives engagées en tirant bénéfice de l'extension de la phase pré-électorale pour renforcer l'action de contribution à la consolidation de la cohésion sociale. La coopération s'est renforcée avec le pays, notamment au travers de l'action du Bureau multipays d'Accra et du BREDA. Sur le plan institutionnel, la **mise en place de l'antenne d'Abidjan** a permis de renforcer la présence de l'UNESCO au sein de l'équipe pays des Nations Unies. De nombreux projets, inscrits dans le cadre du programme additionnel, ont été élaborés sur la base des priorités identifiées lors de la mission intersectorielle, et figurent ci-après.

Dans le domaine de l'éducation

L'Organisation a apporté son appui au **service autonome de l'alphabétisation (SAA)** dans le cadre de l'extension du projet d'alphabétisation et de scolarisation des filles. Le programme sur la vision étendue de **l'éducation de base en Afrique (BEAP)**, a été lancé à Abidjan, en décembre 2008 et permettra de participer à la redynamisation du système éducatif ivoirien.

Un appui a été également donné dans le cadre du projet de **promotion de la culture de la paix, des droits de l'homme, de l'éducation préventive au VIH et au SIDA, de la citoyenneté et de l'éducation de qualité**. Un atelier d'identification des meilleures pratiques en matière de VIH/SIDA et le renforcement des capacités des acteurs du projet « Formation et encadrement des inspecteurs et enseignants des écoles pilotes » ont notamment été mis en œuvre.

L'Organisation appuie la **Direction des examens et concours (DECO) du Ministère de l'éducation nationale** à travers le financement par le Gouvernement japonais (248 000 dollars) d'un projet dont l'objectif est d'informatiser le service archives et diplômes de la DECO. Dans le domaine de la **promotion de la qualité des apprentissages**, le BREDA a réalisé une étude de cas sur la Côte d'Ivoire, alliant la qualité et le droit à l'éducation, pour tous les apprenants. L'Organisation appuie l'Union nationale des parents d'élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (UNAPEECI) dans le cadre du projet intitulé « Pour une efficacité accrue et reconnue de l'action des parents d'élèves et étudiants de Côte d'Ivoire » financé par des fonds extrabudgétaires du Sultanat d'Oman (50 000 dollars).

Dans le domaine de **l'enseignement supérieur**, la Côte d'Ivoire avait participé aux réunions suivantes : Troisième réunion internationale sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (septembre 2008, Sénégal) ; Atelier sous-régional sur « Les bonnes pratiques en matière de développement des ressources humaines de qualité » (octobre 2008, Sénégal) ; Conférence régionale sur l'enseignement supérieur en Afrique (CRESA) (novembre 2008, Dakar), en préparation de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) (5-8 juillet 2009, Paris). L'UNESCO a également soutenu le projet de l'Université de Cocody-Abidjan « Deuxième camp de formation des formateurs » en décembre 2008 qui portait sur l'éducation environnementale pour une citoyenneté active.

L'Organisation a poursuivi son appui à **l'élaboration du diagnostic du secteur de l'éducation en Côte d'Ivoire** : L'objectif est de doter le pays d'une nouvelle politique éducative couvrant tous les niveaux d'enseignement pouvant l'aider à accéder aux financements extérieurs, en particulier celui du fonds catalytique de **l'initiative Fast Track**. Dans le cadre de la requête aux fonds de cette initiative, l'UNESCO/BREDA a offert son appui aux autorités ivoiriennes pour l'élaboration d'un cadre des dépenses à moyen terme pour leur secteur de l'éducation et de la formation. L'exercice, qui a débuté le 28 juillet 2009 avec la participation du Pôle de Dakar, devrait permettre au pays de disposer fin septembre d'un instrument de planification budgétaire pour la période 2010-2012. Par ailleurs, le BREDA a appuyé les différents ministères ivoiriens en charge de l'éducation à la conception de modèles de simulation financiers sous-sectoriels qui ont abouti à l'écriture d'une note de cadrage sectorielle et d'une lettre de politique éducative.

Amélioration des données statistiques : La Côte d'Ivoire fait partie des pays prioritaires en Afrique pour l'ISU. Ainsi, un cadre partenarial de coopération a été signé en 2008 avec l'École nationale de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan. Dans le cadre de ce partenariat, l'ISU et l'ENSEA ont organisé un atelier national sur la qualité de données statistiques de l'enseignement supérieur (Abidjan, septembre 2008). L'ISU a par ailleurs organisé un atelier régional sur les statistiques de l'éducation pour les pays francophones (Abidjan, octobre 2008) sur le thème des finances de l'éducation ainsi qu'un atelier national sur la qualité des données statistiques de l'enseignement technique et professionnel (Abidjan, 24-26 mars 2009).

Dans le cadre du **projet Cap EFA** « *Renforcement des capacités nationales pour l'enseignement secondaire général ainsi que pour l'enseignement technique et la formation professionnelle*

(ETFP) », une mission d'audit du système d'information et de gestion des Ministères de l'éducation/formation a eu lieu en mai 2009.

Dans le domaine des sciences naturelles et exactes

En suivi de l'étude de faisabilité réalisée par le Secteur des sciences en novembre 2008, un **Campus virtuel africain** a été mis en place en mai 2009 à l'Université d'Abidjan.

Une mission de consultation du Secteur des sciences a été reçue en mai 2009 à Abidjan en vue de l'élargissement du concept de **l'École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT)** en Afrique de l'Ouest, qui vise à renforcer les capacités nationales et régionales en matière de préservation de l'environnement forestier tropical et du développement durable. Il a été décidé d'établir un comité interministériel de pilotage et de suivi de ce projet.

Dans le domaine de l'eau, l'UNESCO a mis en œuvre une activité sur le changement climatique et ses impacts sur **les ressources en eau** en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, une activité d'identification des **aquifères transfrontaliers** au sein du système Tano est en cours, pour leur gestion durable et concertée entre la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Enfin, des activités de promotion des **sciences de base** ont été lancées auprès des jeunes et plus particulièrement des jeunes filles pour les inviter à embrasser des études et carrières scientifiques.

Dans le domaine des sciences sociales et humaines

Dans le cadre du projet régional UNESCO/CEDEAO/BAD « **Éducation à la culture de la paix, aux droits humains, à la citoyenneté, à la démocratie, à la compréhension interculturelle et à l'intégration régionale dans les pays en situation de crise et post-crise : Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone, Togo** », des activités sont menées en collaboration avec la Commission nationale ivoirienne pour l'UNESCO. Ce projet a pour but de contribuer, par l'éducation, à renforcer les initiatives de promotion de la culture de la paix dans le milieu scolaire ivoirien. Dans ce cadre, une étude situationnelle a été faite pour diagnostiquer ce qui est fait en matière d'« éducation à la culture de la paix, aux droits humains, à la citoyenneté, à la démocratie et à la compréhension interculturelle dans les programmes de formation initiale et continue ». D'autres activités sont en cours, notamment : un séminaire de partage d'expériences et d'information, des ateliers de conception des outils d'enseignement, des modules de formation des formateurs, des guides pour les formateurs de l'École normale supérieure et des centres d'apprentissage et de formation professionnelle (CAFOP).

Un atelier de consultation nationale pour la revue des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et un atelier de formation à l'approche fondée sur les droits humains seront organisés du 1^{er} au 6 décembre 2009 à Abidjan par le BREDA et le Secteur des sciences humaines et sociales (SHS).

La Côte d'Ivoire va bénéficier du nouveau projet régional financé par la BAD couvrant la région de la CEDEAO sur **la promotion de la cohésion sociale et la prise en charge psychologique**.

La Côte d'Ivoire a participé à une réunion régionale sur **l'enseignement de l'éthique** en décembre 2008, dont l'une des recommandations a souhaité l'établissement d'une Chaire UNESCO en bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest. Les membres du Comité national de bioéthique de Côte d'Ivoire recevront par ailleurs une formation du 9 au 11 novembre 2009.

Élimination de la pauvreté : Un projet de recherche « Dimensions des droits humains dans les politiques de lutte contre la pauvreté » (10 000 dollars) a été lancé, sous le pilotage de l'Université d'Abidjan Cocody. Une consultation nationale sur la pauvreté saisie par les droits humains sera organisée les 28 et 29 octobre 2009 à Abidjan, précédée d'une formation sur l'élimination de la pauvreté à travers l'approche par les droits humains (26 et 27 octobre 2009). Un projet régional

impliquant la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Bénin, sur « l'impact de la crise sur la pauvreté : repenser le développement et la lutte contre la pauvreté à l'aune des droits humains » sera lancé le 30 octobre 2009 à Abidjan.

Dans le domaine de la culture

L'UNESCO prépare la proposition d'inscription de la ville historique de Grand Bassam sur la **Liste du patrimoine mondial**. Dans ce cadre, le Centre du patrimoine mondial a organisé deux missions techniques en août et septembre 2008. La proposition d'inscription a été examinée par le Comité lors de sa 33^e session (juin 2009, Séville), qui a décidé de communiquer à la Côte d'Ivoire des éléments complémentaires à intégrer à sa proposition d'inscription.

La Côte d'Ivoire a soumis une demande d'assistance préparatoire pour élaborer une candidature pour l'inscription du Gbofè d'Afounkaha sur la **Liste de sauvegarde urgente**. Cette demande, pour un montant de 6 000 dollars, a été approuvée par le Bureau du Comité intergouvernemental.

Dans le domaine de la communication et de l'information

L'UNESCO a appuyé l'organisation d'un séminaire à Grand Bassam (octobre 2008) pour la couverture médiatique des élections. L'UNESCO a par ailleurs appuyé la Commission nationale ivoirienne dans le cadre de l'accès à l'information et à son développement, la promotion des radios de proximité en période post-conflit et la sensibilisation des acteurs du Secteur de la communication et de la société civile sur le rôle des médias en période électorale. Enfin, le Bureau du PIDC a approuvé le projet sur le « Renforcement des capacités de la radio Boutourou pour l'amélioration de la communication autour du parc national de la Comoe » pour un montant de 30 000 dollars.

Décision 181 EX/8.7

Rapport du Directeur général sur un projet de stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)

Après que le Conseil exécutif a approuvé le projet de stratégie pour l'EFTP à sa 181^e session, l'UNESCO a entrepris un certain nombre d'activités en vue de préparer la mise en œuvre de cette stratégie.

L'UNESCO a établi une version révisée de la stratégie (182 EX/INF.5), qui prend en considération les préoccupations et recommandations exprimées par les membres du Conseil exécutif. Le document révisé a ensuite été approuvé par le Conseil exécutif à sa 182^e session.

Le 3 avril 2009, à Paris, l'UNESCO a organisé la première réunion interinstitutions sur l'EFTP, qui a rassemblé de hauts fonctionnaires de la Fondation européenne pour la formation (ETF), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'UNESCO. La réunion a permis de faire le point sur la stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP et de déterminer les domaines de coopération possible suivants : élaboration d'un cadre conceptuel ; mise au point d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de l'EFTP ; suivi de l'application des instruments normatifs ; création d'une base de données sur les bonnes pratiques ; instauration d'un programme de formation estival à l'EFTP à l'intention du personnel ; identification de domaines propices à des recherches conjointes ; et participation conjointe à l'élaboration et à la révision des politiques nationales d'EFTP.

La deuxième réunion interinstitutions a eu lieu à l'ETF, à Turin, le 23 juin 2009. La version révisée de la stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP a été présentée aux participants. Tous les organismes partenaires ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer ensemble en faveur de l'EFTP, en particulier dans les domaines qui les intéressent.

Conformément aux mesures recommandées lors de la réunion interinstitutions d'avril, l'UNESCO prévoit de mener au cours des prochains mois les activités suivantes : clarification des concepts les plus fréquemment employés dans la terminologie de l'EFTP ; planification d'un examen des politiques nationales d'EFTP faisant intervenir plusieurs institutions dans les pays pilotes ; analyse des indicateurs relatifs à l'EFTP ; création d'une base de données sur les bonnes pratiques en matière d'EFTP ; et organisation d'un programme de formation estival pour le personnel des institutions participantes chargé de l'EFTP. La troisième réunion interinstitutions sera organisée par l'OIT à Genève en octobre 2009.

Il est proposé de faire de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, une des trois composantes de l'EPT aux côtés de l'alphabétisation et des enseignants, un domaine prioritaire du Secteur de l'éducation dans le Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5). Durant l'exercice biennal 2010-2011, l'UNESCO se propose de faire porter l'essentiel de son action sur la formulation de politiques en amont et le renforcement des capacités, notamment en aidant les États membres à réformer leur système d'EFTP et à accroître leurs capacités statistiques nationales pour un meilleur suivi des systèmes d'EFTP.

Conformément à la décision 181 EX/8, qui souligne la nécessité de renforcer les capacités d'exécution du Secteur en matière d'EFTP, le Directeur général a apporté les ajustements organisationnels nécessaires à la structure du Secteur de l'éducation au Siège. En septembre 2009, il a décidé de créer une Section de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels au sein de la Division des stratégies de l'éducation et du renforcement des capacités (ED/ESB). Des mesures supplémentaires sont actuellement prises pour développer les capacités du personnel des quatre bureaux régionaux pour l'éducation, dont la fonction est de fournir un appui et une orientation technique au personnel de l'Organisation travaillant dans les bureaux hors Siège de la région. La répartition des tâches entre les différentes unités de l'UNESCO conduisant des activités dans le domaine de l'EFTP est actuellement réexaminée et redéfinie en vue d'améliorer les synergies entre ces unités. À ce sujet, le Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC) sera coordonné, au niveau du programme, par la Division ED/ESB au Siège.